

M. Lewis: Il pourrait convenir au député d'Ontario ou il pourrait être trop élevé pour lui. Je n'en sais rien. Il me semble bien que si tous les députés sont d'accord pour qu'on procède ainsi, c'est certainement le bon moment pour le faire. Le niveau devrait être fixé de façon appropriée, sans exagération, afin d'éviter aux députés d'avoir constamment à voter, au bout de quelques années, une augmentation importante parce qu'il n'y en a eu aucune depuis des années.

Je ne suis pas particulièrement enchanté du fait qu'on accorde de si fortes augmentations aux sénateurs. Ceux-ci, comme tels, n'occupent sûrement pas des emplois à plein temps. Ils ont tout le loisir voulu pour s'occuper de leurs affaires personnelles, quelles qu'elles soient. Nous avons toujours prétendu que le Sénat était une institution inutile, de toute façon, et nous en sommes encore convaincus. Mon esprit se refuse à justifier la hausse excessive proposée pour les membres de l'autre endroit tout comme il se refuse à justifier l'augmentation des plus exagérées qu'on propose pour les députés.

On me permettra sans doute un mot ou deux sur une ou deux autres questions. Je crois comprendre que le rajustement au sujet de la résidence de M. l'Orateur, et j'espère faire erreur, ne vise qu'à légaliser quelque chose que nous faisons depuis quelque temps. N'est-ce pas qu'il ne s'agit que de la ferme à Kingsmere? J'ai raison de dire, je crois, que les Canadiens en général tout comme les députés sont d'avis que nous devrions donner un caractère plus permanent au poste d'Orateur, et qu'un jour M. l'Orateur devrait bénéficier d'une résidence à Ottawa plutôt que d'être obligé de demeurer à la ferme de Kingsmere.

Pour ce qui est des autres membres du personnel, j'ignore ce que sont au juste les propositions du gouvernement, car on ne nous a pas encore fourni d'indications détaillées à ce sujet. J'ai peut-être déjà parlé trop longuement et je ne voudrais pas accaparer davantage l'attention des députés, mais je me permettrai de signaler au gouvernement qu'il est grand temps de mettre au point un mécanisme pour remplacer les négociations collectives dans le cas de ces fonctionnaires qui n'y ont pas droit d'après la loi.

C'est parce que je sais combien ce problème est délicat que j'ai parlé avec plus de retenue qu'à l'ordinaire. En guise de conclusion, je tiens à répéter que, tout en approuvant pleinement l'augmentation des traitements des députés, lesquels n'ont pas été relevés depuis huit ans, j'estime que le gouvernement et ceux qui l'ont conseillé ont tort de proposer une augmentation totale de 44 p. 100, soit 50 p. 100 d'augmentation pour les traitements proprement dits et 33 p. 100 en ce qui concerne les allocations, pour lesquelles les députés n'ont à présenter ni pièces justificatives, ni factures. On a agi de bonne foi, j'en suis sûr et je ne porte aucune accusation. Mais je suis toujours frappé en constatant les deux normes appliquées dans notre société: l'une aux gens comme nous qui se trouvent dans une situation privilégiée et l'autre à ceux qui ne se trouvent pas dans cette situation.

• (2.50 p.m.)

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je constate que l'hésitation à présenter les con-

[M. Lewis.]

clusions du rapport de la Commission Beaupré semble avoir pris fin. A en juger par les consultations qui ont eu lieu dans les coulisses depuis quelque temps, il existait de l'anxiété.

Toutefois, je ne crois pas qu'en aucun moment au cours de la période de négociation, il y ait eu menace de grève, au cas où les propositions ne seraient pas jugées acceptables. Tout semble préparé en vue du maintien de relations harmonieuses parmi les intéressés, et de la solution de ce qui semble un problème d'ajustement de salaire.

Je suis heureux de féliciter les membres de la Commission Beaupré d'avoir présenté un rapport qui ne semble pas susciter de commentaires trop défavorables. J'ai déjà eu l'occasion de constater que les rapports d'arbitrage de certaines négociations n'étaient pas toujours aussi favorablement acceptés.

A la deuxième page de la déclaration du très honorable premier ministre (M. Trudeau), il est mentionné que dans son rapport, la Commission s'est fondée sur six principes de base, dont je citerai quelques-uns.

(1) l'avenir du Canada dépend en grande partie de la capacité des Canadiens de se faire représenter au Parlement par les personnes les mieux qualifiées;

Nous sommes parfaitement d'accord là-dessus.

Le quatrième point se lit comme suit:

(4) le mandat d'un député à la Chambre des communes est aléatoire; 292 députés ont été défaits au cours des 12 dernières années;

Il serait sans doute intéressant d'analyser les causes des changements qui se sont produits. Je ne crois pas que ces changements soient attribuables à l'indemnité du député.

Voici le cinquième point:

(5) la nature même de la charge devient de plus en plus accaparante, complexe et délicate;

En effet, cela est vrai dans certains cas. elle exige une force morale peu ordinaire;

Sans aucun doute, un député s'expose à épuiser ses réserves de force morale pour faire accepter aux Canadiens le régime actuel.

Au sujet des salaires, je constate qu'un fort pourcentage des fonctionnaires touchent au-delà de \$25,000 par année, quelques-uns, \$35,000 ou \$40,000, et je voudrais notamment mentionner le Gouverneur de la Banque du Canada qui touche \$75,000 par année.

A la suite de cette déclaration, j'ajouterais que nous étions beaucoup plus intéressés à l'amélioration des conditions de travail dans les bureaux du Parlement. Il existe, pour plusieurs députés, des problèmes d'espace qui devraient être solutionnés. Nous croyons qu'il aurait été dans l'ordre que chaque député puisse bénéficier d'un service de secrétariat dans sa circonscription, afin de pouvoir fournir à ses administrés les informations dont ils ont besoin.

A la page 45 du rapport de la Commission, nous pouvons lire, et je cite:

Pour les députés désireux de posséder un bureau dans leur comté, que des locaux soient mis à leur disposition dans les édifices fédéraux ou qu'ils touchent jusqu'à \$1,200 par an pour la location d'un bureau et une somme ne dépassant pas \$1,500 par an pour défrayer des frais de secrétariat...